les impôts destinés à couvrir les frais de la future campagne du sultan.

» Hier, mardi, a été envoyé à Tanger un premier acompte de 200.000 dollars sur l'indemnité due aux Espagnols pour l'affaire de Melilla. »

L'insurrection cubaine. — Acte de sauvagerie

New-York, 8 mai. — On mande de la Havane que le chef de bande Antonio Maceo a fait dérailler un train de voyageurs à Christo ; il y a de nombreux blessés. L'indignation est grande à la Havane contre un pareil acte de sauvagerie. Un pareil fait ne peut manquer d'enlever aux révoltés cubains les sympathies qui leur paraissaient acquises aux Etats-Unis.

L'importation de tissus aux Iles Philippines

Un rapport consulaire nous donne à ce sujet les intéressants détails qui suivent :

La grosse part de l'importation a été, en 1894, comme pendant les années antérieures, celle qui a été prise par les tissus. La population indigène des Philippines fabrique certains tissus, tels que ceux de « sinamay », de fil d'ananas, de « jusi » (soie), qui servent à confectionner des vêtements pour les habitants de tous les rangs ; mais de tout temps, les tissus de coton ont été importés de l'extérieur avec une telle abondance que le commerce de ces articles n'a jamais cessé d'être florissant à Manille.

Ce sont principalement les tissus de coton ordinaires qui sont vendus en quantités énormes pour les Indiens et les Indiennes qui les utilisent dans la confection de leurs vêtements, en général de qualité très médiocre.

L'Espagne est arrivée à combattre avec avantage la concurrence des tissus communs de provenance anglaise, allemande et suisse; mais les produits de l'industrie catalane ne peuvent suffire pour s'opposer à l'immense débit des produits anglais.

Les surtaxes de droits mises sur les tissus, à dater du 15 septembre dernier, vont évidemment favoriser encore l'introduction des articles de fabrication espagnole; mais les fabricants de la Péninsule ont beaucoup à faire pour tenir la tête, dans l'approvisionnement des Philippines, de cette partie de l'importation.

Ce que j'ai dit pour les produits alimentaires ne s'applique pas aux tissus de fabrication française, qui sont, pour la plupart, de ceux que l'on vend à Manille, de qualité et de prix relativement supérieurs.

En 1894, les magasins dans lesquels on voit s'étaler les étoffes de laine, de soie et de fantaisie provenant de l'industrie française ont été fréquentés par le public avec la constance habituelle, qui, depuis bien des années, permettait aux négociants de compter sur des profits sérieux; mais en sera-t-il de même avec la persistance de la crise économique ? C'est peu certain, et je pense, au contraire que la vente de ces articles va être suspendue pour bien des gens jusqu'à ce que les changes se modifient d'une manière plus favorable.

Pour les soieries, par exemple, avec le cours de la piastre, qui vaut 2 fr. 85, il est impossible de songer à faire venir à Manille en ce moment des articles que ne pourront pas acheter tous les fonctionnaires civils et militaires dont les ressources sont si rudement entamées. Il n'y a pas à dire, la soie ou le velours qui coûte à Paris dans les magasins de nouveautés 8 à 9 fr. le mètre sera offert dans les établissements de Manille, sous prétexte de change, de droits de douane et de frais de transport, à 7 et 8 piastres. Je passe sous silence les chances de placer les belles qualités de ces étoffes dont le prix, à Paris, est de 20 à 25 fr. le mètre ; car on comprendra sans peine que le public n'est pas, à de très rares exceptions près, en mesure d'en faire l'acquisition.

Conclusions : il est probable que les affaires sur ce genre d'importation auront à supporter un ralentissement plus ou moins prolongé.

Les articles de bonneterie, de lingerie, de passementerie ont été l'objet, en 1894, de ventes innombrables dans les magasins, mais encore plus à domicile; car les Chinois, dont on aperçoit dans toutes les rues de Manille les boutiques assorties avec profusion de tous les produits bon marché de cette espèce, ne se contentent pas d'attendre le public.

Ils confient des assortiments complets de tissus de coton, d'articles de toutes sortes à d'autres Chinois qui s'en vont de porte en porte, du matin au soir, offrir leurs marchandises à des prix d'abord fort élevés, mais qu'ils rabattent ensuite de telle façon qu'il est impossible pour les Européens de vendre aux mêmes conditions.

Décidément le Chinois, dans ces îles, est l'être qui donne l'exemple du travail avec une opiniâtreté et une patience qu'imitent seulement quelques Européens; mais dont l'indigène ne se décidera jamais à s'alarmer pour améliorer son existence, d'ailleurs tout à fait conforme à ses goûts de paresse et d'insouciance.

Situation météorologique. — Roubaix 9 mai. — Hauteur barométrique : 762 Température
A 7 heures du matin 14 degrés au-dessus de zéro.
A 1 — du soir 24 — au-dessus de zéro.
A 4 — — 24 — au-dessus de zéro.

GRAVE INCOMPATIBILITE

Nous avions tous les deux les mêmes préférences :
Un poète Musset : un musicien Gounod,
Tous les deux nous aimions les langoureuses danses...
Mais son parfum, hélas ! n'était point le Congo !!
P. Leclerc, au saconnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'élection sénatoriale du 23 juin. — Dans la journée de mercredi, on a placardé sur les murs de la ville une affiche convoquant, pour le 19 mai, les conseils municipaux des communes comprises dans le département du Nord à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants pour l'élection d'un sénateur le 23 juin prochain.

Fête de Jeanne d'Arc. — On nous communique l'avis suivant avec prière de l'insérer :

« La commission de l'*Union des Patriotes*, désireuse de fêter l'anniversaire de Jeanne d'Arc, la grande patriote française, et de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle comporte, prie instamment tous ses adhérents d'arborer le drapeau national le dimanche 12 mai 1895 ».

— On nous prie d'insérer la note suivante :

« La paroisse Saint-Joseph à Roubaix se propose de fêter magnifiquement la libératrice d'Orléans. Les fidèles, toujours empressés lorsqu'il s'agit de Dieu et de patriotisme, travaillent à l'envi pour décorer et illuminer leurs maisons. Tout fait espérer que les sociétés qui ont répondu à l'appel de Monsieur le Curé traverseront des rues complètement pavoisées, où les couleurs de la France se marieront agréablement à celles de Jeanne d'Arc.

» Le salut solennel auquel prendront part le syndical des Vrais Travailleurs et plusieurs autres sociétés, promet lui aussi d'être très *brillant*. Il sera chanté par la chorale St-Grégoire, accompagnée d'une brillante symphonie qui exécutera un grand chœur en l'honneur de la Vierge Lorraine.

» En outre, la jeune et vaillante fanfare, qui a son siège au Chien Bleu, rue de Tourcoing, prêtera son concours à la fête et exécutera plusieurs morceaux de son répertoire. Cette fanfare accompagnera les « Vrais Travailleurs » du Vieux Château d'Or, son siège, jusqu'à l'église. Enfin, le panégyrique sera prêché par M. l'abbé Maufroid, vicaire à Notre-Dame.

» On trouve des bannières et des écussons à plusieurs endroits. »

— L'insertion de la note suivante nous est aussi demandée :

« La Commission administrative de la société des Anciens militaires de la rue Nain invite tous les camarades à assister au *Te Deum* qui sera chanté en l'honneur de Jeanne d'Arc dimanche 12 mai, à 5 heures du soir, à l'église St-Martin.

» La Commission engage tous les sociétaires à pavoiser leur maison dès le matin du 12 mai pour fêter dignement la grande héroïne française. »

— Plusieurs habitants ont déjà pavoisé les façades de leurs maisons.

La grève, *chez M. Victor Cattelain.* — Aucun changement n'est survenu dans la journée de mercredi. Plusieurs nouveaux ouvriers ont été embauchés dans la matinée.

La lettre suivante vient d'être adressée par M. Victor Cattelain à M. le Maire de Roubaix :

« Roubaix, le 8 mai 1895.

» Monsieur Henri Carrette,
Maire de la ville de Roubaix.

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation qui m'est faite, par l'autorisation que vous avez donnée de quêter en ville au profit des grévistes de mon tissage.

» Cette situation est de nature à laisser croire à la population roubaisienne que je m'obstine à refuser à mes ouvriers *des conditions qui leur permettent de gagner* un salaire suffisant; je puis cependant prouver que mon tarif est l'un des plus élevés de Roubaix, que mes ouvriers peuvent gagner un minimum de *quatre francs* par jour de onze heures de travail, qu'un certain nombre d'entre eux arrivent même à gagner *cinq à six* francs et que la plupart touchent encore un supplément de prime de piqûrage par pièce.

» Pour ne pas laisser subsister cette opinion erronée, je viens vous inviter à vous rendre compte par vous-même de la situation que je vous expose. Cette constatation, faite par vous avec votre compétence en matière de tissage, démontrera aux ouvriers encore en grève qu'ils peuvent, comme leurs camarades, reprendre le travail sans être accusés de reculade.

» Agréez, Monsieur le Maire, mes civilités.

» VICTOR CATTELAIN ET CIE ».

— Les grévistes ont adressé la lettre suivante à M. Victor Cattelain :

« Roubaix, le 8 mai 1895.

» A Monsieur Victor Cattelain,
façonnier, boulevard Gambetta.

» Monsieur, ayant appris par les délégués qui se sont présentés chez vous ce matin que vous préféreriez parler à tous vos ouvriers réunis, plutôt qu'à une délégation, les grévistes assemblés ce matin ont décidé de ne pas venir ensemble chez vous, afin d'éviter tout rassemblement sur la voie publique et aussi pour qu'aucun de nous ne soit victime.

» Mais pour vous permettre de vous trouver avec tous vos ouvriers en grève, ceux-ci ont décidé, à l'unanimité, de vous prier de bien vouloir vous présenter à la réunion qui se fait demain 9 mai, à sept heures et demie du matin, au local de la coopérative *La Paix*, et où ils seront tous présents.

» La plus grande courtoisie vous est assurée ainsi que le silence le plus complet pour que vous puissiez vous expliquer vis-à-vis d'eux.

» En attendant une décision de votre part, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus empressées ».

Un accident dans une chaudronnerie, rue de l'Ommelet. — Le personnel de la chaudronnerie de M. Leveugle, rue de l'Ommelet, vient d'être péniblement impressionné par un accident dont a été victime l'un des ouvriers de cet établissement.

M. Achille Sandras était occupé, mercredi matin, à six heures et demie, avec d'autres ouvriers, à élever, au moyen d'un palan, une pièce de tôle d'un poids de 300 kilogrammes.

Cette tole, qui était attachée au palan par deux crochets, basculant, tomba d'une hauteur de deux mètres environ sur le pied du malheureux ouvrier.

M. le docteur Montaigne, mandé aussitôt, a donné les premiers soins au blessé. Après un premier pansement, Achille Sandras a été transporté à son domicile, rue des Arts.

Insultes et menaces aux agents. — Un marchand ambulant, Oscar Villain, a été arrêté, mardi soir, pour insultes aux agents. Le même soir, un déserteur, Adrien de Courty, sujet belge, a été arrêté pour menaces aux agents. Interrogé par M. Villon, commissaire de police, ce dernier a déclaré avoir été condamné trois fois pour insoumission, par le Conseil de guerre de la province d'Oran.

Un vol. — Un gamin de neuf ans a été arrêté, mercredi soir, à neuf heures, pour vol de friandises dans une barraque installée boulevard Gambetta. Conduit au poste de la Grand'Place, il a déclaré se nommer Vanmullen et habiter rue du Bassin.

Croix. — *Une conférence historique sur Jeanne d'Arc.* — Le directeur du patronage Saint-Pierre avait convoqué les hommes de la paroisse du Crêchet à assister, mercredi soir, à une conference historique sur la glorieuse héroïne, que la ville d'Orléans fête depuis deux jours avec tant d'éclat et que la France entière se prépare à honorer dimanche prochain par de patriotiques et religieuses manifestations.

La vaste salle des fêtes du patronage avait reçu, pour la circonstance, une décoration spéciale dont de nombreux faisceaux de drapeaux français avec la bannière et l'étendard de Jeanne d'Arc formaient les principaux ornements. Un nombreux auditoire avait répondu à l'appel du sympathique organisateur de cette réunion.

Le conférencier était M. l'abbé Salembier, le savant professeur des facultés catholiques de Lille, qui a fait une étude approfondie de tout ce qui concerne la Vierge de Domrémy et qui déjà, en maintes conférences, a fait preuve d'une connaissance consommée sur ce sujet si émouvant.

La séance a été ouverte par M. Eugène Duthoit qui, en termes chaleureux, a présenté le conférencier et a, en quelques mots vibrants d'enthousiasme pour Jeanne d'Arc, préparé les assistants au sujet qui allait être traité.

M. l'abbé Salembier, dans un langage empreint d'une exquise distinction, d'un ardent patriotisme et d'un saint zèle religieux, a exposé les trois phases de la vie de Jeanne d'Arc : son enfance exemplaire dans sa famille, ses exploits pour délivrer son cher royaume de France et ses péripéties douloureuses de sa captivité et de son bûcher. Il a ainsi déposé aux pieds de la grande héroïne, comme il l'a éloquemment fait remarquer lui-même, le triple hommage des lys de la pureté, des lauriers de la victoire et des palmes du martyre.

Il s'est surtout attaché à faire ressortir le côté surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc, sans lequel, comme il l'a fort bien fait observer, cette mission reste incompréhensible. Il a réduit victorieusement à néant l'inepte accusation formulée contre le clergé, par des gens de mauvaise foi ou par des ignorants, d'avoir fait brûler la Pucelle. On ne doit pas plus, a-t-il fait énergiquement remarquer, faire retomber sur le clergé l'ignoble conduite de l'évêque de Beauvais en cette circonstance qu'il ne faut faire retomber sur tous les apôtres la félonie de Judas, et sur la noble armée française l'infâme trahison du capitaine Dreyfus. L'assemblée a souligné cette juste observation d'applaudissements prolongés, comme elle l'a fait d'ailleurs pour plusieurs autres passages de cette remarquable conférence, à laquelle de nombaeuses projections à la lumière oxydrique ont ajouté un intérêt palpitant.

M. Duthoit s'est fait l'interprète des auditeurs, en remerciant chaleureusement M. l'abbé Salembier et en lui disant au revoir.

Au cours de la conférence, un des assistants ayant interrompu l'orateur, a été prié de sortir par le directeur du patronage. Comme il s'est exécuté sans protester, l'incident n'a pas eu de suite et tout s'est passé ensuite dans l'ordre et dans le calme le plus parfait.

— *Une descente du parquet.* — Le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Duparc, greffier, a fait mercredi, à une heure, une descente à Croix. Il s'agissait d'une affaire remontant à plusieurs mois.

Un maçon, Léon Dumortier, avait été accusé, par une lettre anonyme, d'avoir trouvé dans une maison en démolition une somme de 28,000 francs. L'enquête ouverte par les soins de M. Seguin, commissaire de police, n'avait donné aucun résultat et l'affaire semblait classée, quand on apprit l'arrivée de M. Delalé.

Plusieurs témoins ont été entendus. Aucun fait nouveau n'est venu éclaircir cette ténébreuse affaire.

Le maçon Dumortier continue à déclarer qu'il n'a rien découvert, et que les 570 francs trouvés en sa possession sont le fruit de ses économies.

M. Delalé est rentré à Lille par le train de 4 heures 45.

— *Bataille entre écoliers.* — *Mardi soir, vers 7 heures* et demie, deux élèves de l'Institut Turgot, Albert Faucon, demeurant à Wasquehal et Pierre Dupretz, demeurant à Croix, se sont pris de querelle pour une futilité. Albert Faucon frappa violemment son camarade avec une bouteille. Plainte a été déposée entre les mains de M. Séguin, commissaire de police.

Wasquehal. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — La fête anniversaire de Jeanne d'Arc aura lieu, à Wasquehal, dimanche prochain 12 mai.

Dimanche dernier, M. l'abbé Plouchart a invité ses paroissiens à assister en grand nombre à la messe de dix heures et demie, à l'issue de laquelle, un *Te Deum* solennel sera chanté en l'honneur de la Vierge lorraine; il a invité particulièrement à y assister Messieurs les membres du Conseil municipal et la Société des anciens militaires, il a aussi invité la fanfare à exécuter plusieurs morceaux pendant la messe. Des places seront réservées dans le chœur.

Il a également invité ses paroissiens à décorer leurs maisons et surtout à arborer le drapeau national.

Nul doute que tous, sans exception aucune, répondront à ce patriotique appel et que tous les habitants de Wasquehal auront à cœur de fêter plus brillamment encore que l'an dernier, si c'est possible, la grande Libératrice française.

— La fanfare de Wasquehal devant se faire entendre dimanche prochain pendant la grand'-messe, à l'occasion de la fête anniversaire de Jeanne d'Arc, les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à huit heures et demie du soir.

— *Recensement des chevaux et mulets.* — La commission instituée pour le classement des chevaux, juments, mulets et mules, aptes à être utilisés par l'autorité militaire se rendra à Wasquehal le lundi 27 mai à 2 heures du soir. Le recensement aura lieu sur la place de l'Eglise.

— *Interruptions de la circulation.* — Par arrêté préfectoral en date du 6 mai 1895, la circulation sera interrompue du 13 mai au 15 juin 1895 sur la route départementale n° 14 entre le lieu dit « Le Saint Ghislain » et le chemin vicinal n° 4 dit « Le Pavé bleu » de la commune de Flers pour exécution de travaux de grosses réparations sur la route départementale n° 14 entre les points kilométriques 4 k 800 et 5 k 210.

Pendant cette interruption la circulation des voitures se fera : 1° Sur le côté droit de la route départementale n° 14, par le chemin d'intérêt commun n° 21, le chemin de grande communication n° 6 et les chemins vicinaux n°s 3 et 4 de Flers. 2° Sur le côté gauche de la dite route, par le chemin vicinal ordinaire n° 2 de Mons-en-Barœul, les chemins vicinaux n°s 2 et 5 de Marcq-en-Barœul et le chemin d'intérêt commun n° 144.

Lannoy. — *La ducasse annuelle.* — La ducasse annuelle de Lannoy commencera dimanche prochain. Déjà les forains s'installent sur la Place, construisant théâtres et carrousels. Espérons que le temps se mettra de la partie et favorisera les Lannoyens.

Lys-lez Lannoy. — *Recensement des chevaux.* — La Commission instituée à l'effet de procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, se rendra à Lys mercredi 15 mai, à 2 heures du soir.

Le recensement aura lieu sur la place de l'Eglise.

Flers. — *Circulation interrompue.* — Par arrêté préfectoral en date du 6 mai, la circulation des voitures sera interrompue à partir du 13 mai au 15 juin prochain, sur la route départementale n° 14 entre le lieu dit le chemin Saint-Ghislain et le chemin vicinal ordinaire n° 4, dit pave Bien de la commune de Flers.

Hem. — *Un vol.* — M. Louis Jovenaux, cultivateur au hameau du Calvaire, à Hem, a constaté en rentrant chez lui, mardi soir, la disparition de divers effets d'habillement estimés 35 francs. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy qui a ouvert une enquête.

Communications

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **2,30** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue de la Chaussée, 2
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Decrême, 37,
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;	Rue Turgot, 68;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Place de la Gare, 12
Place d'Amiens, Mayot, bout.);	Grande-Rue, 38.
Rue d'Italie, 34;	Rue de la Fosse-aux-Chênes 9
Rue de l'Epeule, 188;	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 65.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue du Tilleul, 123;	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Cornelle, 7;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A WATTRELOS
Boulevard de Paris, 21.	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue Notre-Dame, 27;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Réunion de commission. — La Commission municipale scolaire se réunira à la Mairie de Wattrelos, dimanche 12 mai, à 10 heures du matin, à l'effet de recevoir les déclarations des parents dont les enfants ne fréquentent pas assidument l'école.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du Jeudi 9 Mai 1895* —

Toute commande de poissons fins pour diners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraiche [1/2 k	
Langoustes	», », », 3, 6, 7 fr.	Cabillaud	0,90
Homards (gros)	»,» n»»à »» f.	Maquereaux (gros la pièce	»,»»
Crabbes	»,» »,»» 0,00 et 0,»»	Soles	2,25
Ecrevisses (moy»»)	0,.. et 0,20	Turbots	2,00
» f. »» la douz. toutes préparées		Bar	»,»»
Escargots. [la douz.	et 0,00	Barbue	2,00
HUITRES [la douz.		Raies	»,»»
Arcachon 0,00 ; extra	1,00	Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (plels)	»,»»
Moules parquées (le kilo).	0,20	Truite saumonée	2,50
Salaisons		Anguilles de rivière	1,75
Saumon rouge le 1/2 kil.	»,»»	Anguilles de mer	»,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k.	»,»»	Vives	»,»»
Harengs saurs à 0,25 12 et 0,10 pièce		Saumon blanc	1,00
Harengs salés 2 0· 15 c et 0 15 c. pièce		Crevettes	0,80
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Sardines fraiches	»,»»

GROS ET DÉTAIL

Saumon frais garanti non frigorifié (Hollande) »,»» le 1/2 k.
Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur. — English Bacon, 0,60. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kil. — Maquereaux marinés, 0,50 la portion. Harengs à la daube, 0,15.
Belles anguilles de rivière à l'oseille, 1 fr. 75 le 1/2 kil.
Cuisses de grenouilles, la baguette de 12, 0,»» c. Raie à la daube 0,50 la portion.

Belles crevettes 0 fr. 80 le 1/2 kil.
Belles Ecrevisses du Rhin vivantes-Langoustes fraiches à 8 fr.
CONSERVES DE POISSONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Le tramway de la Croix-Rouge. — L'équipe de la Compagnie des tramways a commencé la pose des rails, à l'extrémité de la rue de la Croix-Rouge, en face de la filature de MM. Jacquart : les travaux seront rapidement menés à bonne fin ; et les cars ne tarderont pas à circuler sur cette ligne réclamée depuis si longtemps.

Une excursion en Hollande. — Le comité de la Société de Géographie a organisé, pour les membres de la section de Tourcoing, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Amsterdam, une excursion en Hollande qui aura lieu pendant les fêtes de la Pentecôte, du samedi 1er juin au mercredi soir 5 juin.

Cette excursion comprend la visite de Rotterdam, La Haye, Scheveningen, Amsterdam et l'Exposition, l'île de Marken et Utrecht.

Le programme est très complet et fort heureusement composé ; le prix du voyage est des plus avantageux : 120 fr., tous frais compris, transport en seconde classe, logement et nourriture dans de bons hôtels, entrées dans les monuments, voitures, guides-interprètes, etc.

La liste des excursionnistes devant être arrêtée le 10 courant, les personnes qui désireraient faire partie de cette intéressante excursion sont instamment priées d'adresser, sans retard, leur adhésion à M. J. Petit-Leduc, rue des Poutrains 42.

L'Œuvre du Vestiaire des Ecoles catholiques. — Une conférence au profit de l'œuvre sera donnée par le R. P. Van Tricht le samedi 11 à 8 heures du soir, rue du Sentier n° 25.

On pourra se procurer des chaises réservées à 2 fr. et à 1 fr. le jour de la conférence, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, rue du Sentier, 25.

Une saisie de viande. — M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, à la vérification, 350 livres de viande reconnue impropre à la consommation, appartenant à M. Désiré Beaumont, marchand à Lille.

Autorisations de bâtir. — MM. Charles Jonglez, rue du Flocon, reconstruction des palastres de la grille d'entrée ; Lambert, une maison rue Sainte-Germaine ; Leclercq, une maison rue du Nord ; Colombier, trois maisons rue Motte ; Dervaux et Brackers, un bâtiment rue des Villas ; Delmasure, modifications à une façade rue Neuve-de-Roubaix.

Arrestation d'une proxénète. — Une des principales héroïnes des scandales qui n'ont que trop longtemps affligé le quartier de Notre-Dame de Lourdes, Valérie Harmant, qui tenait cependant un estaminet en plein centre, rue du Haze, a été arrêtée mardi soir, sous l'inculpation d'excitation de mineurs à la débauche.

Arrestation d'un vieillard expulsé. — Mercredi, à 3 heures de l'après-midi, les agents de sûreté Debuigne et Laverze, ont arrêté rue de l'Epine, en flagrant délit de mendicité, Léonard-Servais Doom, né à Langemarck (Flandre Occidentale) en 1827. Le malheureux était recherché depuis quelque temps, à la demande du parquet. Il avait été arrêté la veille à Mouveaux ; mais on ne l'avait pas maintenu.

Un vélocipédiste blessé. — Mercredi à 3 heures de l'après-midi, M. Alfred Duponi, marchand de déchets, rue Bellevue, qui descendait en bicyclette la place Sébastopol, pour s'engager dans la rue Louis-Lenoir, n'aperçut pas une planche qu'on avait placée en travers, à quelques centimètres seulement de hauteur, pour empêcher la circulation des voitures, à cause des travaux qu'on exécute depuis quelque temps à cet endroit.

Le choc de la machine contre l'obstacle fut si violent que M. Dupont fut projeté en avant, à quelque distance, et qu'il se fit, en tombant sur le pavé, de multiples contusions heureusement peu graves, à la face, au nez et aux jèvres.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Courtin, M. Dupont a été reconduit chez lui en voiture.

Bondues. — *Une agression.* — Procès vient d'être dressé contre trois jeunes gens de la commune : E. Mittenaere, H. Duquesne et J. Marescaux, qui, ces jours derniers, avaient assailli, sur la place, M. J.-B. Cathobecq, et lui avaient porté de nombreux coups.

La victime de cette agression porte plusieurs blessures causées par les coups reçus.

Roncq. — *Une rixe entre conscrits.* — Mardi, dans la soirée, des conscrits de Roncq et de Linselles se sont pris de querelle.

Edouard Debrauwer ayant frappé un jeune homme de Linselles, L. Delobel, les amis de celui-ci sont accourus à son secours. Debrauwer, tirant alors un couteau de sa poche, en porta un coup à la cuisse gauche de M. Van nacker.

Les jeunes gens de Linselles allèrent quérir les douaniers qui se mirent à la poursuite de Debrauwer et de ses amis.

Sur la route arrivait un ouvrier de fabrique, Henri Picavet, demeurant au Pied de Bœuf, légèrement pris de boisson. Entendant crier « arrêtez-les, arrêtez-les », il s'était placé au milieu de la route et au lieu de barrer le passage à Debrauwer et à ses amis, il le barra aux douaniers suivis à peu de distance des conscrits de Linselles.

Ceux-ci croyant avoir affaire à l'agresseur de leur ami, tancèrent vertement Henri Picavet. Sur ces entrefaites, un habitant de Linselles, Henri Six, qui était parvenu à rejoindre les fuyards, reçut à son tour quelques coups du nommé Pelle.

Les conscrits de Roncq qui ont engagé la rixe sont quatre repris de justice. Ce sont les nommés : Edouard Debrauwer, 19 ans, tisserand; Adolphe Péronne, 23 ans, tisserand; Albert Péronne, frère du précédent, 21 ans, tisserand, et J.-B. Kints, 26 ans, tisserand : tous quatre habitent Roncq.

Ces individus ont été arrêtés et remis entre les mains de la gendarmerie d'Halluin.

LILLE

L'emprunt de 1890. — Le 58e tirage de l'emprunt 1890 de la ville de Lille a eu lieu le 6 mai.

Voici la liste des 80 numéros sortis remboursables à 500 fr., moins l'impôt :

201	323	461	787	837	958	1061	1303
1524	1589	1695	1696	1882	1966	2229	2253
2376	2417	2850	2902	3107	3135	3173	3210
3467	3511	3708	3751	3955	4443	4498	4507
4545	4565	4771	4907	5125	5311	5322	5918
6580	6618	6796	6972	6994	7343	7629	7762
7951	8215	8300	7572	8598	8651	8684	8807
8862	8930	9197	9223	9421	9488	9639	9654
9684	9720	9809	9814	9868	9984	10151	10324
10396	*10697*	*11039*	*11158*	*11991*	*12151*	*12544*	*12703*

Un accident mortel. — Mercredi matin vers 10 heures, M. Léonard Segers, âgé de 53 ans, conduisait un tombereau chargé de cendres. Arrivé rue Frémy, il fut pris entre le timon du tombereau et une palissade ; il eut la poitrine écrasée et plusieurs côtes fracturées.

Malgré les soins qui lui ont été donnés, le malheureux expirait une heure après.

Bourse livière. — La situation générale continue de s'améliorer. Pour les toiles, la demande est bonne, et il se traite plus d'affaires que d'ordinaire à cette époque de l'année.

Recherche active pour les fils, les transactions ont lieu à prix en faveur des vendeurs.

Le stock des lins de pays diminue de jour en jour, la demande reste satisfaisante, prix sans changement. Les affaires en lins de Russie sont très limitées, prix fermes.

L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE DU NORD

Nous devons à l'obligeance d'un de nos amis la communication de l'article suivant, qui paraîtra demain dans la revue *La Démocratie chrétienne*. L'article est par lui-même assez clair et assez limpide pour qu'il soit inutile de l'accompagner du moindre commentaire. C'est une de ces pages qui mettent la joie au cœur des hommes d'œuvres et qui montrent avec quelle élévation d'idées les chefs du mouvement démocratique chrétien dans le Nord envisagent ce mouvement dont ils ont eu l'initiative et dont ils gardent l'honorable responsabilité.

PROFESSION DE FOI ET DÉCLARATION

Après avoir remercié nos lecteurs qui nous sont restés fidèles notre premier devoir, en commençant une seconde année, est de renouveler solennellement et officiellement la consécration de notre Revue au Cœur Sacré de Jésus-Christ.

En ce 8 mai 1895, nous tous, Directeur et Rédacteurs de *La Démocratie chrétienne* déclarons donc vouloir nous consacrer de nouveau à ce Cœur adorable.

C'est de ce Cœur qu'est tombé sur les foules affamées le *misereor super turbam*.

C'est ce Cœur qui a été le modèle accompli de la Justice et de la Miséricorde.

C'est ce Cœur qui est le foyer de la Sainte et Divine Charité.

Ce sont les doctrines sorties de ce Cœur qui ont, il y a dix-huit siècles, transformé le monde et l'ont, « pour ainsi parler, rappelé de la mort à la vie » (Encycl.).

Qu'il soit donc le principe, le motif et la fin de toutes nos études et toute notre action.

Nous renouvelons en second lieu notre serment d'obéissance absolue à Celui qui est ici-bas le représentant de J.-C., et comme sa bouche et son cœur, le Pape.

Nous voulons obéir et à ses Enseignements intaillibles, et à sa Direction qui l'accentue toujours, et à ses Conseils qui pour nous sont des ordres.

« Là où est le Pape, là est l'Eglise. »

Nous affirmons en outre notre foi de plus en plus profonde à l'opportunité et à l'efficacité du programme de *La Démocratie Chrétienne*.

Nous croyons que seul il peut réaliser *complètement* les Enseignements Pontificaux, rétablir la justice, refaire un ordre social chrétien, dessiller les yeux du peuple égaré et faire régner Jésus-Christ, non-seulement dans les consciences et les familles, mais encore dans les Sociétés et en particulier dans le monde du Travail.

Enfin, inflexibles sur la question des doctrines, nous déclarons vouloir être pleins d'égards pour les personnes et n'avoir au fond du cœur qu'un ardent désir de la paix.

Nous avons jusqu'ici évité les polémiques stériles malgré mille occasions redoutables qui nous étaient offertes.

Nous les éviterons de plus en plus, nous contentant d'affirmer aussi de plus en plus nos doctrines et de travailler à leur diffusion.

On sait quelle situation difficile nous a été faite dans le Nord, à nous Démocrates chrétiens.

Il y a eu entre nos doctrines et celles de nos frères dans la foi, entre leurs œuvres et les nôtres, des contacts parfois douloureux.

Grâce à Dieu, nous entrons dans une ère nouvelle, M. Léon Harmel et M. Féron-Vrau sont allés récemment à Rome exposer le conflit à Celui qui les dérime souverainement, et ils en ont rapporté la grave *Déclaration* suivante que le Souverain-Pontife a bénie et que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs et amis :

La *Démocratie Chrétienne* publie ensuite la Déclaration que nous avons donnée. Elle reprend :

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité et l'importance de cette Déclaration.

Qu'il nous suffise de dire que « le Saint-Père s'est fait relire cette pièce, rédigée d'un commun accord, et qu'il a voulu, en soulignant chacune de ses parties d'un commentaire aussi explicite que bienveillant, lui imprimer une force et une autorité toutes particulières. »

Communiquée ensuite, comme cela était de toute justice, à Mgr l'Archevêque de Cambrai, la Déclaration a été très favorablement accueillie par le premier Pasteur du diocèse, et Sa Grandeur « a témoigné son ardent désir de voir produire à *cette intervention directe du Saint-Père dans nos intérêts* les plus chers, tous les fruits qu'elle comporte, et même d'y aider, s'il lui est possible, par les mesures dont l'avenir lui fera reconnaître l'opportunité. »

Que Mgr l'Archevêque veuille bien recevoir l'humble hommage de notre reconnaissance à laquelle il a droit, non moins que les deux signataires de ce document.

C'est un acte de haute bienveillance que nous n'oublierons jamais et qui est d'un heureux augure pour l'avenir.

Cette déclaration sera donc notre règle de conduite pratique

Tâchons-nous ? Oui, puisque c'est la vérité.

Pour cela, il nous suffira de garder l'attitude que nous avons prise dès le début de notre œuvre.

Plus heureux que beaucoup d'autres, nous avons eu l'honneur, malgré notre indignité, de recevoir le mot d'ordre et la direction de deux éminents personnages, qui sont comme les confidents de la pensée de Léon XIII, M. Léon Harmel et Son Eminence le cardinal Rampolla.

M. Léon Harmel nous adressa le *duc in altum* qui dissipa nos dernières hésitations.

Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat nous envoya une lettre qui, outre des félicitations imméritées, renfermait une direction.

A ce mot d'ordre, à cette direction, — nos lecteurs en sont témoins, — nous avons été fidèles, et ce n'est pas sans une satisfaction profonde que tous constateront l'identité de cette direction d'hier avec la Déclaration d'aujourd'hui. Il nous est donc doublement facile et doublement doux d'